

**COMITÉ SYNDICAL**

**DELIBERATION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC CITEO POUR LA REPRISE ET  
LE RECYCLAGE DES STANDARDS DES MODELES TRANSITOIRES DU TRI PLASTIQUE**

Nombre de votants : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abs : 0

**Adopté à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un février, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au nombre de ses membres prescrit par la loi, au siège administratif du SIRTOM de la Région d'Apt, sous la présidence de Monsieur le Président du SIRTOM de la région d'APT, Lucien AUBERT, en séance ordinaire.

**Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon :**

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

André LECOURT, Sonia DUHAYER, Pascal RAGOT, Jean-Marcel GUIGOU, Marie Christine MANGEOT, Michel HAMEAU, Corinne MIETZKER, Gilles FERRAND, Didier PERELLO, Lucien AUBERT, Francis FARGE, Michel BORDE, Jean-Pierre BOYER, Luc MILLE, Yves MARCEAU, René ARNAL, Christophe CASTANO,

Etaient Présents SANS voix délibératives :

Frédéric SACCO, Cécile CRU-MARKOVITCH.

Étaient absents :

Vincent DEMEYERE, Patrick DEVAUX, Louis SADOUL, Rémy LANDIER, Rafaël CARDONA, J Sébastien ALEXANDER, Olivier ORSINI, Nadine SARTO, Patricia RICHARD, Mauricette CENCIARELLI, Maurice JEAN, Amaury JAUBERT, Richard GAUTIER, Jacques CLERICI, Solange FOUVET, Patrice FOURNIER, Josiane DEFLAUX, Yves LERNOUT, Christian MALBEC, Patricia HAESEVOETS, Michèle MALIVEL, Anne-Marie LOISON, Jean Louis ARMAND, Isabelle BREST, Thierry ESTELLE, Nathalie RICHAUD, Benoît AUDE, José Devaux, Jean-Claude CHOPIN, Frédéric ROUX, Paul BLANC,

**Communauté de communes Ventoux-Sud :**

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

Gérard UGHETTO, Frédéric PASTEL,

Était Présent SANS voix délibératives :

Jean Noël LEUCK



Étaient absents :

Magali MALAVARD, Francis JOUVE, Éric POPEE, Serge CAPDEGELLE, Éric AUBERT, Dominique ROUX BARBAUD, Cyril FALQUES, Pascal REYNIER, Catherine LECLERC, Sophie RAVAUTE

**Communauté de communes Luberon – Monts de Vaucluse :**

Étaient Présents AVEC voix délibératives :

Claude SILVESTRE

Étaient absents :

Jacques MACHEFER, Delphine CRESP, Pascal JUNIK, Richard KITAEFF, Véronique MILESI, Aurore STELLA, Michel NOUVEAU, Patrick SINTES, Jean-François DUBOIS, Bernard BIRRO, Claire ARAGONES, Thibaut BRADY, Yoann POBES

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIRTOM de la région d'Apt,

Depuis septembre 2020, le SIRTOM de la région d'Apt permet aux usagers du territoire de trier tous les emballages sans exception. Cette simplification du geste de tri entraîne l'apparition de nouvelles sortes de plastique à recycler en bout de chaîne de tri (pots et barquettes, films souples).

Le SIRTOM de la région d'Apt est titulaire d'un contrat CAP avec CITEO pour les emballages ménagers.

Le syndicat est client du centre de tri simplifié NOVALIE de Vedène depuis le 1er janvier 2023. Ce centre de tri produit des flux plastiques selon un modèle transitoire, jusqu'au 31/12/2025 au maximum.

La reprise titulaire « Modèles Transitoires » est assurée par CITEO pendant toute la durée durant laquelle la collectivité produit les standards du modèle transitoire de tri plastiques.

Le standard concerné est le standard (avec PET clair) constitué :

- Flux souple de films
- Flux rigide à trier



Afin de pouvoir continuer à bénéficier de la reprise des flux plastiques en standards transitoires, il est demandé aux membres présents d'autoriser monsieur le Président à signer le contrat de reprise de ces matériaux avec CITEO ;

**Le Comité Syndical,  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE**

**Article 1 :** Autoriser Monsieur le Président à signer électroniquement le contrat avec CITEO, dont le projet est annexé à la présente, pour la reprise et le recyclage des standards des modèles transitoires de tri plastique.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.**

**LE PRESIDENT  
Lucien AUBERT**

